

2021/0038

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le **23 FEV. 2021**

ID : 059-215900358-20210223-20210023_D0037-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le vingt février, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 15

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHATELAIN. WERY. RAVIDAT.

Mmes BLANDO. WAUCHER. DELTOUR. CAFFIAU. WAUCHEUL

Absents ayant donné procuration : Mme MERCIER à Mme BLANDO.

M. PETIT à M. COQUELET.

M. CHRETIEN à M. SEGUIN.

Mme CUVILLIER-BOUILLON à M. RAVIDAT.

Absentes excusées : Mmes SALLA et MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : ANNULATION DE LA DELIBERATION DE LA SUBVENTION
VETERINAIRE.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune avait délibéré, lors de sa séance en date du 07 décembre 2020, à l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 000,00 euros, dans le cadre de l'installation d'un cabinet vétérinaire.

Cependant, la sous-préfecture a adressé un courrier à la commune dans lequel elle signale que les communes ne disposent pas d'une compétence générale leur permettant d'intervenir librement en matière économique (article L. 1511 et suivants du Code général des collectivités territoriales).

Par conséquent, la sous-préfecture demande l'annulation de la délibération prise le 07 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Annule la délibération n° 2020/0089 accordant une subvention d'un montant de 3 000,00 euros à l'installation d'un cabinet vétérinaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 23 FEV. 2021

Le Maire,

